



**PROCES-VERBAL  
BUREAU  
DU Jeudi 24 juin 2010 à 19h00**

L'an deux mille dix le vingt quatre juin  
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER ; Lionel MICOLA ; Anne-Marie FABRE ; Yves JOURDAN ; Jean Luc REQUI ; Yves BAILLEUX MOREAU ; Pierre LEDUC ; Valérie ROUVEIROL, Colette MEINARD ; Jean-Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN ; Joëlle GOUDAL.

Absent(s) excusé(s) : Frédéric ROIG ; Jean-Paul PAILHOUX ; Hadj MADANI ; Daniel GUIBAL ; Joseph FABRE ; José POZO

Absent(e)s :

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose, après avoir fait le point sur différents dossiers, de passer à l'ordre du jour.

### **I – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

Madame la Présidente soumet pour adoption les procès-verbaux des bureaux des :

- 24 novembre 2009
- 26 janvier 2010

*Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.*

### **II – REHABILITATION DE L'IMMEUBLE BARRAL : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA DEMOLITION ET LE DESAMIANTAGE**

Madame la Présidente rappelle le marché à procédure adaptée ayant pour objet la réhabilitation de l'immeuble Barral pour 3 lots « Désamiantage, Démolitions, Décroûtage des façades ».

Après analyse, il est proposé de retenir pour :

- le Lot 1 – Désamiantage - SARL Rouvier – Lodève pour un montant de 23 908,00 € HT,
- le Lot 2 – Démolition – Horizon BTP – Thézan les Béziers pour un montant de 42 390,00 € HT,
- le Lot 3 - Décroûtage des façades – SARL Bati Rénov pour un montant de 48 080,97 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

### **III – ZAE LES ARQUES – AVENANT AU LOT 1**

Madame la Présidente fait part de l'avenant qu'il convient de passer pour le marché Lot 1 « ZAE de Soubès ». Elle précise que pour la bonne réalisation de ce chantier, il convient de passer un avenant avec l'entreprise BALDARE.

L'avenant 1 a pour objet la prise en compte :

- des révisions de prix conformément à l'Acte d'engagement et le CCAP pour un montant de 21 573,85 € HT,
- du renoncement d'une partie du Marché de la tranche Ferme et de la totalité de la tranche Conditionnelle par l'entreprise CREGUT,
- des travaux complémentaires effectués par l'entreprise Baldare d'un montant de 38 112,87 € HT.

Le nouveau Montant du Marché est de 379 186,27 € HT (453 506,78 € TTC)  
(Marché Initial 319 229,55 € HT + Révision 21 573,85 € HT + Facture CREGUT 38 382,87 € HT)

*Adopté à l'unanimité*

#### **IV – CAT LE CAYLAR**

Monsieur le 1er vice Président présente le projet de l'Etablissement et services d'Aide par le Travail « Le Roc Castel » (ESAT). Il s'agit du seul établissement de ce type dans la région Languedoc-Roussillon. L'ESAT a été créé en 1980. L'effectif est de 74 ETP, soit 40 ouvriers handicapés, 24 titulaires (éducateurs spécialisés, moniteurs, veilleurs de nuit, animateurs) et 10 contractuels.

Le projet est d'agrandir le foyer avec l'utilisation des locaux de l'actuelle maison de retraite l'Anglade, le réaménagement du projet d'établissement et la proposition de modes d'hébergement et d'accompagnement diversifiés.

L'ESAT a des activités économiques telles que le montage, la peinture, la restauration, la blanchisserie, les espaces verts et l'horticulture. Le chiffre d'affaires de 2009 s'élève à 810 000 €. L'excédent 2009 est de 63000 €.

Leur projet d'extension et de modernisation avec des ateliers leur permettrait :

- d'offrir un outil de travail performant et fonctionnel aux ouvriers du Service d'Aide par le Travail,
- de maintenir l'offre de prestations de service à la clientèle locale et développer une clientèle nouvelle,
- de maintenir la qualité des prestations de services à destination des clients,
- de développer les activités existantes,
- de créer de nouvelles activités.

Les effets attendus sont :

- Emplois : + 10 à 15 ouvriers handicapés et + 3 à 4 encadrants
- Offre de service plus performante à destination d'une clientèle plus large,
- Consolider la stabilité économique et le rôle de l'ESAT dans le développement local (90 emplois)

L'ESAT demande à la Communauté de Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **V – RECOURS - VILLAGE DE MARQUES A LA CAVALERIE**

Monsieur le 1er Vice-Président rappelle que le 29 janvier 2007, la commission départementale d'équipement commercial de l'Aveyron délibérait favorablement concernant l'implantation d'un village de marques sur la commune de la Cavalerie.

Ce vote inquiétait à juste titre l'UCACH, association des commerçants et artisans du Pays Cœur d'Hérault (regroupant toutes les associations de commerçants et artisans du Cœur d'Hérault), d'autant que les premiers touchés seront les cœurs de ville.

Il était regrettable de ne pas avoir été consultés relativement à ce projet dans la mesure où il avait une forte incidence sur l'appareil commercial, tant du Pays que du Lodévois et Larzac.

D'autre part ce type de concept amenait à émettre de vives réserves :

Par délibération en date du 12 avril 2007, la Communauté du Lodévois-Larzac a engagé un recours

conjointement avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et la ville de Clermont ce qui a permis d'avoir accès au dossier et de partager les frais occasionnés. La CCI, les commerçants et des associations ont aussi engagé un recours.

Ces recours ont été jugés recevables car de fait, c'est l'impact jugé significatif sur le Coeur d'Hérault qui a justifié l'annulation de la décision d'autorisation.

En conséquence, la CCI nous propose d'aller en appel et y parler d'une seule voix comme cela a été fait jusqu'à présent.

Le coût de la procédure est de 8000 € qui pourraient être répartis de la manière suivante :

CCL&L	1500 €
CC Vallée de l'Hérault	1500 €
Ville de Clermont	1500 €
CCIM	3500 €

Il convient donc de décider :

- de poursuivre la démarche entreprise par la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac,
- d'autoriser Madame la présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner le cabinet d'avocat de Maître Pierre Letang afin de poursuivre cette action.
- De Valider la répartition du coût de l'action et de prévoir la somme de 1500 € au budget.

*Adopté à l'unanimité*

## **VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le 1er Vice-Président rappelle le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération en date du 13 mai 2009. Par ce règlement, l'objectif global est de favoriser et de promouvoir l'ensemble du territoire communautaire et de soutenir l'initiative associative représentant un intérêt général.

Différentes associations ont demandé des subventions, il est proposé la répartition suivante :

<b>Association</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant attribué</b>
Ecole de Musique	Lodève		7 500,00 €
LCA	Lodève	Festivités	3 000,00 €
Lions Clubs	Lodève	Participation achat 2 défibrillateurs	600,00 €
Spiridon Club Nature	Lodève	Trail du Lodévois	900,00 €
Ecole de foot Lodevois Larzac	St Etienne de Gourgas	Fonctionnement	3 000,00 €
Flûte Alors	Lodève	Opération Box'Art	900,00 €
Association des Territoriaux	Lodève	Fonctionnement	3 840,00 €
APP	Lodève	Fonctionnement	5 000,00 €
Fédération des Chasseurs			2 000,00 €
<b><u>MJC</u></b>	<b><u>Lodève</u></b>	<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>5 000,00 €</u></b>
<b>TOTAL</b>			<b>31 740,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité.*

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- **Demande de subvention auprès de la DRAC – Musée Service Educatif et des publics**

Le Service Éducatif du Musée de Lodève organise, autour des expositions temporaires et des collections permanentes, des animations pédagogiques destinées aux groupes scolaires et aux enseignants.

Le Service Éducatif organise autour de ces expositions des visites commentées et des ateliers de

pratiques artistiques animés par des intervenants plasticiens.

Dans un objectif d'ouverture et d'incitation à la création, le musée organise également des ateliers hors période scolaire, à destination d'enfants et de parents indépendants. Ces animations concernent les enfants qui ne peuvent bénéficier dans le cadre de leur école des multiples animations habituellement proposées.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 18 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	montant	financeurs	montant
Guides conférenciers	20000	DRAC	18000
Personnel service éducatif et des publics	30000	Région	10000
Intervenant ateliers	15000	CCL&L	57000
Matériel	10000		
Livre	5000		
Communication	5000		
<b>Total</b>	<b>85500</b>	<b>Total</b>	<b>85500</b>

*Adopté à l'unanimité.*

- **Demande de subvention auprès de la DRAC Languedoc Roussillon–Grande Exposition 2010 du Musée**

Le Musée de Lodève organise du 12 juin au 14 novembre 2010, une exposition intitulée *De Gauguin aux Nabis, le droit de tout oser*.

Cette exposition temporaire va permettre de faire découvrir au public l'histoire de ces années qui vont de Gauguin aux années 30, au travers de différentes sections :

- Gauguin et l'Ecole de Pont-Aven
- Les Nabis (1890-1900)
- L'héritage formel de Gauguin et de l'Ecole de Pont-Aven
- Vers un art de la vie quotidienne
- Symbolisme, mythes, légendes
- Peinture et littérature, dialogues croisés
- Vers un nouveau classicisme

Elle présentera plus d'une centaine d'œuvres : toile, sculptures, dessins dont une majeure partie est inédite ou rarement montrée.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 35 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	€ TTC	Recettes	TTC
Grande expo	500000	DRAC	35000
		CG34	30000
		Communauté de Communes	435000
<b>Total</b>	<b>500000</b>	<b>Total</b>	<b>500000</b>

*Adopté à l'unanimité*

- **CHOIX D'UN CABINET POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE HISTORIQUE DE LODEVE**

Madame BOUSQUET rappelle qu'en 2009 la Communauté des Communes avait commandé, à un bureau d'étude spécialisé pour le compte de la commune de Lodève, une étude de circulation et de stationnement en centre ville, cette étude aujourd'hui réalisée a permis d'établir les principes de déplacement en centre ville et d'élaborer un schéma directeur d'aménagement des espaces publics ainsi que l'enveloppe financière globale des coûts d'investissement induits par ses futurs aménagements.

C'est sur la base de ce travail qu'a été lancée la présente consultation auprès d'équipes d'architectes urbanistes et paysagistes afin d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ensemble des espaces publics identifiés selon un programme pluriannuel d'investissement.

L'équipe retenue aura pour mission d'établir sur la base du cahier des charges qui leur a été transmis, un avant projet d'aménagement de la totalité des boulevards périphériques et des espaces publics du centre ville répertoriés selon une répartition sectorielle.

A l'issue de cette consultation, 10 équipes ont remis une offre dans les délais qui leur étaient impartis.

Suite à l'analyse de ces offres il a été décidé de retenir la proposition de l'agence : «Atelier Sites, 8 rue Emile Zola à Montpellier» pour un montant total de : 112 834,00 €HT. Ce montant se décompose en 3 tranches fermes et deux tranches conditionnelles.

Tranche Ferme 1:	8 100,00 €HT
Tranche Ferme 2 :	34 200,00 €HT
Tranche Ferme 3:	21 284,00 €HT
Tranche Conditionnelle 1 :	27 200,00 €HT
Tranche Conditionnelle 2:	22 050,00 €HT

La réalisation des tranches conditionnelles sera laissée à l'appréciation de la maîtrise d'ouvrage. Elles pourront être affermies en fonction de l'avancement du programme de travail des trois premières tranches fermes ou abandonnées si il est jugé opportun de ne pas donner de suite à leur mise en œuvre.

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

Les membres du bureau